



# LEVERNOIS

## BULLETIN MUNICIPAL

### Séance du 9 juin 2009

**Présents** : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Catherine PION, Didier BERNARD.

**Absent excusé** : Isabelle LENET

**Secrétaire de séance** : Jacqueline JACOB

#### 1- CREATION PETIT BOIS

Le Maire informe le Conseil que les propriétaires des parcelles au lieudit "Les Curtilles" (taillis) ont accepté de céder leurs parcelles afin de créer le "Petit Bois".

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Déclare accepter l'achat des parcelles lieudit "Les Curtilles" cadastrées :  
ZB 129 (755 m<sup>2</sup>), 130 (1605 m<sup>2</sup>), 137 (800 m<sup>2</sup>) et 31 (lieudit "Les Toppes", 950 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Bernard HENRIOT
- ZB 131 (745 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Christian PIOT
- ZB 132 (345 m<sup>2</sup>) et 133 (400 m<sup>2</sup>) appartenant à M. et Mme Adrien BEAUVOIS
- ZB 135 (440 m<sup>2</sup>) appartenant à Mme Suzanne DUBOIS
- ZB 134 (970 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Hubert MORIZOT
- Fixe le prix d'achat à 1 €/m<sup>2</sup> selon l'estimation des domaines.
- Charge le Maire de signer les actes correspondants

Le Maire informe le Conseil que l'Association Foncière de Levernois accepte de céder la parcelle cadastrée ZB 24 de 610 m<sup>2</sup> lui appartenant afin de créer le "Petit Bois".

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Déclare accepter l'acquisition de la parcelle lieudit "Les Curtilles" cadastrée :  
ZB 24 appartenant à l'Association Foncière de Levernois.
- Fixe le prix d'achat à 1 euro symbolique.
- Charge le Maire de signer les actes correspondants

#### 2- PARTICIPATION FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET COMMUNE DE SAINTE MARIE LA BLANCHE

Sainte Marie la Blanche accueillera les habitants de Levernois à son feu d'artifice le 13 juillet au soir. Afin d'améliorer la prestation de ce spectacle, le conseil décide d'octroyer une participation de 600 € à la commune de Sainte Marie.

### 3- ENQUETE PUBLIQUE ETABLISSEMENTS TRESCH

Le Maire présente au Conseil la demande formulée par la SAS TRESCH CLERGET en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité d'embouteillage de vins sur le territoire de la commune de Montagny les Beaune.

Cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette demande.

### 4- REDEVANCE FRANCE TELECOM

Le Conseil municipal fixe le tarif des droits de passage sur le domaine public routier et des servitudes à réclamer à FRANCE TELECOM au cours de l'année 2009.

Pour les artères de télécommunication : 35.51 Euros du km (enterré), 47.34 Euros du km (aérien)

Pour l'emprise au sol : 23.67 Euros par m<sup>2</sup>

FRANCE TELECOM déclare pour Levernois, 5.358 km d'artères en sous-sol et 4.19 km d'artères aériennes et 1 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (bornes), au premier janvier de l'année 2009

C'est donc la somme de  $35.51 \times 5.358 + 47.34 \times 4.19 + 23.67 \times 1 = 412.3$  Euros, qui reviendra à la Commune.

### 5- DEPART EN RETRAITE DU CANTONNIER

Le Maire informe le Conseil que l'adjoint technique de Levernois, M. Yves Zeise, prend sa retraite le 12 janvier 2010. Cet agent a souhaité cumuler ses congés payés afin de partir en décembre.

Le Maire propose une réflexion sur les modalités de son remplacement.

### 6- « BALLE AU BOND »

Le Maire présente au Conseil un projet d'ateliers d'initiation au cirque pour les enfants du RPI pendant une journée le 19 juillet.

Des conditions financières avantageuses sont proposées suite au prêt du terrain de sport de Levernois pour le stage d'entreprises qui s'est déroulé en mai.

Les parents recevront une information personnelle pour un sondage.

### 7- SONO

Remplacement de la sono : acquisition d'un matériel neuf auprès de la société SDME après consultation des devis. Montant : 3600 €TTC.

### 8- TRANSPORTS SCOLAIRES – MESSAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

A la suite de plusieurs interrogations sur ce sujet, Monsieur BECQUET, Vice- Président en charge des Transports de la Communauté d'Agglomération, a souhaité vous apporter une précision sur la prise en charge du transport intra-communal .La page de garde du formulaire d'inscription aux transports scolaires distribué aux familles au début du mois de juin mentionne que la carte de transport est payante pour les enfants qui sont domiciliés et scolarisés sur une même commune, reprenant ici les grands principes du règlement, sans rappeler le cas particulier des hameaux.

Or, conformément au règlement des transports scolaires du 23 juin 2008, modifié le 15 septembre 2008, le transport intra-communal est organisé à titre gratuit, dans la limite des

places disponibles, de manière à prendre notamment en compte l'éloignement des hameaux de la ville centre, spécificité géographique de notre territoire.

Il est donc évident que lors de l'instruction des dossiers, cette disposition sera prise en compte et que, pour les enfants relevant de cette situation, la carte de transport sera délivrée à titre gratuit, dans la limite des places disponibles

#### 8- FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera ferme du 29 juin au 4 juillet inclus.

#### 9- PETARDS ET ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT

L'Arrêté Préfectoral du 27 mai dernier nous informe que l'utilisation par les particuliers des pétards et artifices de divertissement de catégorie K2 et K3 sont interdits en Côte d'or du 15 juin au 15 août. Cette mesure ne concerne pas les petits pétards.

#### 10- PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous informons que le passeport biométrique est désormais en service à la mairie de Beaune. Les demandes ne se feront plus à Levernois.

#### Rectificatif au programme du 14 juillet :

La fête et les feux d'artifice de Sainte Marie la Blanche auront lieu le 13 juillet au soir et non le 14 comme annoncé. En conséquence le programme se déroulera comme suit :

Le lundi 13 Juillet à 19 heures la commune offrira un apéritif dînatoire sur la place. Les gros appétits pourront apporter un petit complément, et les amateurs de pétanque leurs boules en vue d'organiser une partie en attendant le départ à pied (ou en covoiturage) pour Sainte-Marie.

Une invitation vous sera adressée fin juin avec un bulletin pour vous inscrire au covoiturage si vous le souhaitez.

Le Maire, Serge COLLAVINO